



santé
famille
retraite
services

**CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT
POUR L'AMENAGEMENT
DES POSTES DE TRAVAIL**

**SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
MSA Midi-Pyrénées Nord**

~~~~~

|                                                       |                                        |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <u>ANALYSE DE LA DEMANDE</u>                          | Le 12 décembre 2024                    |
| <u>INTERVENTIONS</u> : OBSERVATIONS<br>INVESTIGATIONS | Le 18 février, 21 février, 7 mars 2025 |
| <u>NOM DE L'ENTREPRISE</u> :                          | GAEC LA VALETTE                        |
| <u>CONTACT AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE</u> :            | Rémi LAFRAGETTE                        |
| <u>ADRESSE</u> :                                      | 46100 VIAZAC                           |
| <u>☎</u> :                                            | 06 48 13 22 95                         |
| <u>EMAIL</u> :                                        | gaeclavalette@orange.fr                |
| <u>N° SIRET DE L'ENTREPRISE</u> :                     | 381 462 985 000 15                     |
| <u>N° ENTREPRISE</u> :                                | EN46009190823                          |
| <u>CODE ACTIVITE</u> :                                | 130                                    |
| <u>CODE NAF</u> :                                     | 0141Z                                  |
| <u>UTH</u> :                                          | 3                                      |
| <u>SAU</u> :                                          | 165 ha                                 |
| <u>SALARIE (S)</u> :                                  | 0                                      |
| <u>NOUVEL INSTALLE</u> :                              | Oui : Rémi LAFRAGETTE                  |
| <u>PRODUCTIONS</u> :                                  | Elevage bovins                         |

☒ Exploitant agricole non employeur de main d'œuvre

✓ à jour du paiement des cotisations

☒ OUI ☐ NON

☐ Exploitant agricole employeur de main d'œuvre

✓ à jour du paiement des cotisations

☐ OUI ☐ NON

✓ réalisation de l'ERP

☐ OUI ☐ NON

## PROJET

Aménagements des postes de travail dans le cadre d'une optimisation des modalités opératoires des chantiers de contention des bovins, notamment en lien avec le contexte sanitaire (FCO/MHE...), pour les réaliser en sécurité et dans de bonnes conditions de travail pour les divers intervenants, au moyen d'un couloir fixe de contention à positionner dans la nouvelle stabulation libre des effectifs bovins viande.

## SITUATION INITIALE

*(En terme de risques et de conditions de travail)*

Les membres du GAEC LA VALETTE (Mme MALEVILLE Brigitte, M. LAFRAGETTE Florent, M. LAFRAGETTE Rémi) gèrent une exploitation agricole de 165 hectares, valorisée par un troupeau de 60 vaches allaitantes, en production de brouillards. L'objectif est de constituer une nouvelle stabulation libre (voir photo 1 stabulation actuelle des effectifs) pour y loger l'ensemble des effectifs et y organiser, en sécurité et dans de bonnes conditions de travail, les différents postes de travail en lien avec des travaux récurrents à venir (distribution de l'alimentation, gestion des litières, chantiers de contention collective ou individuelle, circulation des opérateurs...).



**Photo 1** stabulation actuelle des bovins viande

Ayant pris connaissance des dispositifs d'accompagnement proposés par la MSA en termes de Prévention des Risques Professionnels et d'amélioration des conditions de travail, les membres du GAEC LA VALETTE ont souhaité rencontrer le Service Prévention des Risques Professionnels de la MSA Midi-Pyrénées Nord, pour approfondir leur demande.

C'est dans ce contexte qu'a été enclenchée une démarche d'accompagnement visant à sécuriser et améliorer les conditions de travail, en lien avec des interventions récurrentes de chantiers de contention des bovins.

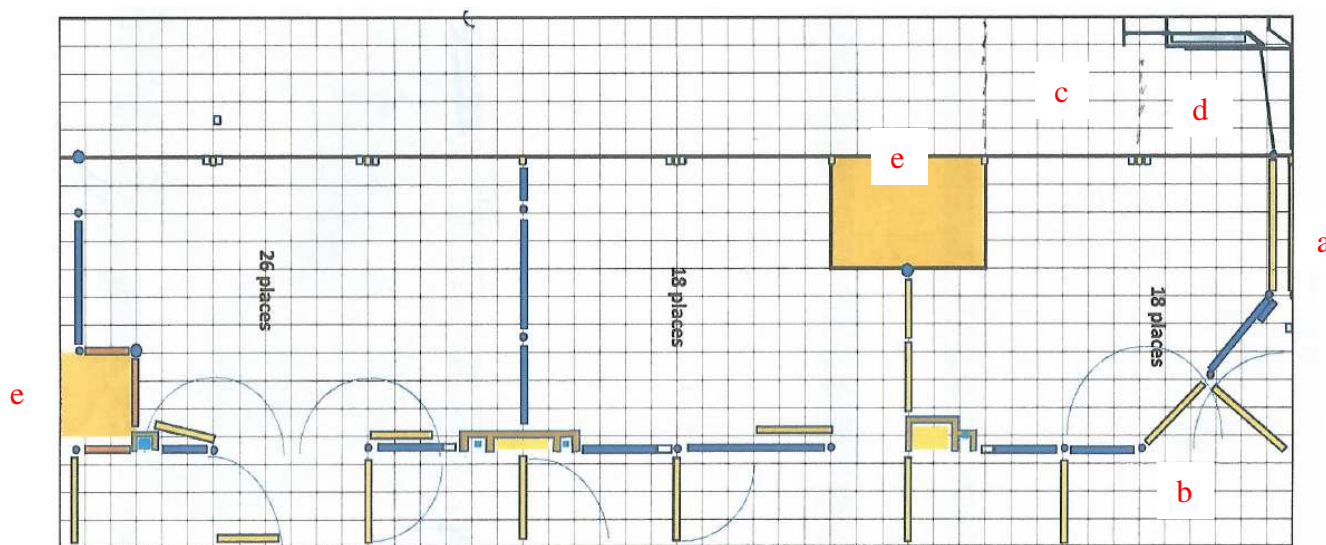
## LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

### Observations, investigations sur les situations de travail : 18 février, 21 février, 7 mars 2025

#### Objectif : Analyse de la demande, échanges sur l'amélioration des conditions de travail

Dans le cadre du contexte décrit préalablement, l'analyse des postes de travail actuels, les simulations d'activités futures dans le cadre de la nouvelle stabulation, les échanges avec les membres du GAEC LA VALETTE, pointent des aménagements préventifs, à mettre en œuvre à court terme, explicités en suivant :

- un système de contention fixe, positionné sur le couloir d'alimentation (voir croquis en suivant), avec :



- un couloir d'amenée et de retour latéral (a), en pignon de la stabulation, depuis les box arrières (b) (aire attente),
- une aire de réception (c) en sortie du couloir de contention collective (délimitée par des barrières mobiles rabattables contre le mur du long pan de la stabulation),
- une zone d'intervention des opérateurs (d) au niveau du couloir, en protection, par un jeu de barrières mobiles,
- un couloir fixe en parois pleines mobiles (ouverture possible si problème de chute des bovins), avec lisses supérieures rabattables et marchepied associé pour faciliter les interventions des opérateurs,
- la possibilité de positionner en sortie de couloir une cage de contention/pesée individuelle ou de positionner la bétailière pour procéder à l'embarquement des bovins sélectionnés,
- des box arrières avec box de vêlage (blocage de la mère ),
- des zones directement accessibles en tracteur depuis le couloir d'alimentation ou le pignon de la stabulation pour gérer un libre-service en fourrage (e) pour les bovins, évitant aux opérateurs des montées/descentes répétées de l'engin précité, pour manipuler les barrières et accéder aux râteliers des aires de vie des animaux.

## APPORT DU CONSEILLER EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les échanges sur le lieu de travail ont permis d'aboutir à une sélection de points d'amélioration précédemment cités

*Les schémas que vous trouverez dans le « contrat d'accompagnement » ont pour seul objectif de vous aider dans votre réflexion. En aucun cas, ils ne pourront se substituer à des plans réalisés par des architectes ou autres professionnels qualifiés dans l'élaboration de plans de réalisation.*

## AVIS DU CONSEILLER EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les préconisations évoquées ont été retenues par les membres du GAEC LA VALETTE.

## ENGAGEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE

- Accueil des personnes susceptibles d'être intéressées par le projet
- Afficher le panneau symbolisant l'accompagnement MSA

## DETAIL TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET

| INVESTISSEMENTS / FORMATIONS / ÉTUDES                                                      | COUT HT     | PART PREVENTION | MONTANT    | AIDE MSA |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------|------------|----------|------------|
|                                                                                            |             |                 |            | %        | MONTANT HT |
| 1°) couloir de contention fixe stabulation                                                 | 6 898,00 €  | 100,00 %        | 6 898,00 € | 30 %     | 2 069,40 € |
| 2°) barrières aire réception/zone opérateur/couloir de circulation/ libre-service fourrage | 19 149,00 € | 50,00 %         | 9 574,50 € | 10,50 %  | 1 005,32 € |
| TOTAL                                                                                      |             |                 |            |          | 3 074,72€  |
| <b>TOTAL éligible</b>                                                                      | 26 047,00 € |                 |            |          | 3 000,00 € |

**Proposition :** Il est proposé le versement d'une aide d'un montant de **3 000 Euros**. Le montant de l'aide sera imputé à 100 % sur le budget Exploitants.

*Toute modification du projet devra être portée à l'attention du Conseiller en Prévention des Risques Professionnels. L'aide financière décidée par notre Conseil d'Administration sera versée en intégralité si les travaux réalisés sont conformes à ceux prévus dans le contrat. Dans le cas, où la facture d'un matériel aidé serait plus fiable que le devis, la MSA se réserve le droit de modifier le montant de l'aide proportionnellement aux pourcentages prévus. Dans le cas où les travaux ne seraient pas réalisés l'aide allouée à ce type de travaux ne serait pas versée.*

En outre, "Les équipements de travail qui répondent à la définition de « machine » (Article R. 4311-4-1 du code du travail) ne pourront être subventionnés que s'ils sont conformes aux règles techniques de conception des machines et quasi-machines prévues par l'article R.4312-1 du code du travail (directive Machines 2006/42/CE)."

*Dans ce cas, le versement de la subvention sera conditionné à la présence d'une déclaration CE de conformité, d'un marquage CE, d'une notice d'utilisation en français."*

### DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE

L'aide financière est acquise pour 2 ans à partir de la date de la signature du contrat d'accompagnement. Ainsi, l'ensemble des aménagements devra être réalisé au plus tard deux ans après la signature du contrat.

### DECISION

Le Conseil d'Administration de la MSA Midi-Pyrénées Nord du 14 avril 2025 après avis du Comité de Protection Sociale des Non-Salariés, a décidé l'attribution d'une aide d'un montant de **3 500 Euros**.

*L'entreprise ne pourra pas solliciter la MSA pour une nouvelle aide financière avant qu'un délai de 5 ans soit écoulé entre constat de la fin des travaux prévus dans ce contrat une nouvelle demande.*

### ÉCHEANCIER DU VERSEMENT

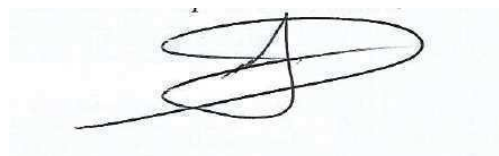
L'aide attribuée sera versée en deux fractions :

- 500 Euros à la signature du contrat
- Le solde après exécution des travaux et suite à la visite du Conseiller en Prévention des Risques Professionnels constatant que la réalisation est conforme au projet.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
En deux exemplaires

**Les Chefs d'Entreprise**

**Le Conseiller en Prévention des  
Risques Professionnels**



**GAEC LA VALETTE**

**Stéphane DELTOR**